



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Pierre PRIBETICH pouvoir à Mme Nelly METGE
M. Georges MAGLICA	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Claude DARCIAUX	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Etudes d'urbanisme - Définition des modalités d'amortissement

Une réforme de la nomenclature comptable M14 a modifié les modalités d'imputation budgétaires des frais d'études pour l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme : désormais, ces dépenses relèvent de la section d'investissement, et sont ainsi éligibles au FCTVA.

L'instruction M14 précise que ces dépenses doivent être amorties de façon linéaire et sans application de prorata temporis (donc amortissement calculé à partir du 1er janvier de l'exercice suivant la date de

prorata temporis (donc amortissement calculé à partir du 1er janvier de l'exercice suivant la date de mandatement).

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la durée de cet amortissement, dans la limite maximale de 10 ans imposée par l'instruction M14 pour le compte 202 susvisé.

Vu l'avis de la Commission :

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** à 10 ans la durée d'amortissement concernant les frais d'études d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme imputés au compte 202.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 1 JUIL. 2008



P. Ribetich
P. Ribetich
Pierre PRIBETICH
B.P. 17510 - 21000

Publié le - 1 JUIL. 2008

Déposé en Préfecture le